

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal
du 3 octobre 2024

Date de convocation : 26/09/2024

Ordre du Jour :

47) Intervention de la gendarmerie

48) subvention Ribambelle

49) création poste adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er décembre 2024

50) achat boulangerie

51) point projet cour école et réaménagement abords de la mairie

divers

Présents : Mesdames, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin
M. TYTGAT Loïc

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité après apport d'une remarque de Mme JOLY-LAVRIEUX concernant la subvention accordée à l'association Tennis de Table. Cette remarque est inscrite sur le procès-verbal de la séance.

47) Intervention de la gendarmerie

L'adjudante chef Céline Brailly, nouvelle commandante de la brigade mobile de Thoré la Rochette qui sera composée à terme de 6 gendarmes, se présente. Elle présente également les missions de la brigade, à savoir :

- pas d'accueil du public sur place,
- déplacement de la brigade sur le territoire pour retrouver du lien et du contact avec les citoyens, son secteur d'activité : 118 communes,
- interventions en patrouille pédestre pour rencontrer les commerçants, les associations, les agriculteurs, les élus...
- accueil du public dans les communes avec un véhicule (camping-car aménagé) mis à disposition en 2025 sur des plannings fixés,
- permanence ponctuelle en mairie sur un créneau de 2 heures. S'il y a assez d'agents présents ce jour-là, une patrouille peut être organisée dans la commune du lieu de permanence,
- déplacement de la brigade au domicile d'un administré dans le cas où ce dernier ne pourrait se déplacer,
- prévention à l'école (sécurité routière, scolaire, consentement, harcèlement...) en complément et en « partenariat » avec les enseignants pour les thèmes qui peuvent être abordés,
- prévention tout public pour tout ce qui concerne les escroqueries, les démarchages téléphoniques et le porte à porte etc...

Madame BOULAY explique qu'une rencontre a déjà eu lieu avec la brigade pour échanger sur la mise en place d'une permanence en mairie. La mise à disposition de la salle du conseil a été évoquée pour accueillir le public : le mardi soir semble être un créneau intéressant car le soir peut être plus pratique pour les habitants, le samedi est également proposé. Il serait même possible de proposer des créneaux le mardi et le samedi. La 1^{ère} date retenue est le : mardi 5 novembre de 16h30 à 18h30.

2024-45 subvention Ribambelle et organisation accueil périscolaire

Madame le Maire laisse la parole à Madame Laure-Aline CHERAMY, qui rappelle aux membres du Conseil municipal présents que, suite à la délibération du 23 juillet 2018, l'Association « Ribambelle & Cie » représentée par son Président M. BRIANT Thierry, organise l'accueil périscolaire du mercredi en partenariat avec la collectivité.

Cet accueil a lieu de 7h30 à 18h30 avec prise des repas à la cantine le midi, encadré par les agents de cette association.

Une compensation financière sera versée par la collectivité à l'Association « Ribambelle & Cie » pour l'organisation du mercredi matin qui devrait être à la charge de la collectivité.

Une convention de mise à disposition du personnel communal a été signée le 26 octobre 2018, entre les deux parties pour la mise à disposition d'un agent à raison de 3 heures le mercredi matin. L'Association remboursera à la collectivité le coût de l'agent sur présentation d'un décompte trimestriel.

La convention de mise à disposition des locaux a été étendue au mercredi après-midi à compter de septembre 2019.

Mme CHERAMY informe que l'association n'a pas demandé à ce que le montant de la somme habituellement versée soit revalorisé. Elle informe que cela sert aussi à faire vivre l'association. Mme LANDRE dit qu'il n'y a pas de raison de remettre en cause cette subvention, car le centre aéré accueille des enfants de notre commune et des communes alentours.

Mme CHERAMY et M. LELEU, étant concernés, ne souhaitent pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'organiser en partenariat avec l'Association « Ribambelle & Cie » l'accueil périscolaire du mercredi de 7h30 à 18h30 à compter du 02 septembre 2024. Une compensation financière d'un montant de 9 000,00 € sera versée à cette association sur présentation d'un budget prévisionnel et d'un bilan de fin d'année. Elle donnera lieu à trois versements trimestriels : 15 décembre 2024, 30 mars 2025 et 30 juin 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

2024-46 Création poste adjoint technique

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Mme BOULAY informe que cette création de poste fait suite au départ à la retraite d'un agent des services techniques. Le recrutement a eu lieu : un agent actuellement titulaire sur la commune de Cormenon a été retenu. Mme GUILLOU demande si on reprend son poste, il lui est répondu oui car il s'agit d'une mutation. L'arrivée de ce nouvel agent interviendra au 1^{er} décembre 2024.

Mme BOULAY indique également que la personne pour remplacer l'agent administratif pendant son congé maternité a été recrutée. Elle arrivera mi-novembre pour permettre le tuilage avec l'agent jusqu'à son départ en congé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour les services techniques à compter du 1er décembre 2024.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2024-47 Achat de la boulangerie

Madame le maire expose au conseil que les parcelles du bâtiment de la boulangerie sis rue Saint Pierre à AZE 41100 sont à vendre. Ce bâtiment est actuellement la propriété de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, qui serait prête à céder ce bien. Le maintien des commerces de proximité est un enjeu majeur pour la vie de notre commune.

Madame le Maire propose d'acquérir ce bien aux conditions suivantes :

- Prix net vendeur maximum de 102 000 euros fixe et hors frais de notaires
- Obtention d'un prêt bancaire pour cette acquisition
- Fourniture du diagnostic énergétique du bien et indexation de son prix selon son classement
- Pose d'un compteur individuel eau et électricité et séparation du mode de chauffage pour le logement attenant par la CATV
- Inscription du projet au Budget Primitif 2025

Mme BOULAY informe que ce sujet sera à l'ordre du prochain conseil communautaire du 18 novembre 2024. Le prix initial est de 110 000 euros pour le bâtiment. Pour mémoire le fonds de commerce appartient au boulanger, M. Sylvain CHÉRAMY.

Mme BOULAY indique avoir échangé avec les services de la CATV sur le prix est qu'une négociation à 102 000 euros hors frais de notaire sera possible.

Mme BOULAY informe que la législation impose qu'un logement et un commerce ne peuvent avoir les mêmes compteurs ce qui est actuellement le cas. Elle a demandé à ce que les séparations soient effectuées avant achat. Si la commune devient propriétaire du bâti, elle pourra recevoir des aides de la CATV pour le maintien des commerces en cas de travaux à réaliser.

Mme JOLY-LAVRIEUX demande le montant des recettes attendues, Mme BOULAY lui répond qu'actuellement le bail commercial rapporte 4 200 euros hors TVA par an et le logement 5 220 euros/an. Le bail actuel court jusqu'en 2027. Mme BOULAY informe qu'une simulation d'emprunt a été faite sur une durée de 15 ans et que les loyers perçus couvriraient les mensualités, ce qui ferait une opération blanche pour la commune.

M. GAUTHIER demande ce qui se passerait si la commune ne se positionne pas sur cet achat. Mme BOULAY lui répond que la CATV va acter, ou pas, notre proposition selon les conditions que nous fixerons. M. GAUTHIER demande ce que fera la CATV si la mairie ne souhaite pas acheter : va-t-elle quand même vouloir vendre le bâtiment ? Mme BOULAY lui répond que cela est possible. M. GAUTHIER dit que dans ce cas on pourrait avoir une boulangerie totalement privée, Mme JOLY-LAVRIEUX lui répond que la mairie a toujours la possibilité de préempter en cas de vente du bien.

Mme BOULAY évoque le projet d'un commerce multiservice dans ce bâtiment, mais que c'est un projet qui se travaille en amont. Le sujet a déjà été abordé avec l'épicière et le propriétaire du local de l'épicerie. Mme LANDRE dit que c'est un beau projet pour le maintien du commerce local. Mme BOULAY informe que le logement a été refait en 2018. Mme GUILLOU demande quel est le montant de la taxe foncière, il lui est répondu que la question n'a pas été posée.

Mme JOLY-LAVRIEUX demande ce que la mairie fera si le DPE n'est pas avantageux, Mme BOULAY lui répond que le prix d'achat pourrait être revu à la baisse si on doit faire des gros travaux et surtout si le classement du logement ne permet plus de le louer. Mme JOLY-LAVRIEUX dit qu'il serait intéressant de se projeter sur l'ensemble du quartier pour articuler un projet commercial. Mme BOULAY lui répond que le plus judicieux pourrait être d'abattre la maison Crozier, de faire des logements neufs inclusifs dans le fond de la parcelle tout en laissant un passage pour accéder à la rue du 11 novembre. Cela permettrait d'avoir des logements et faire de l'espace derrière et devant au niveau de l'église. Si l'épicerie devient un projet de multiservice, cela changerait toute la place de l'église. Il s'agit d'un projet global à réfléchir.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire :

Autorise Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 102 000 euros aux conditions édictées ci-dessus ;

51) point projet cour école et réaménagement abords de la mairie

Mme CHERAMY fait un point sur l'avancement du projet de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et de l'aménagement sécuritaire des abords de la mairie. Le croquis du projet est projeté. Elle informe que plusieurs matériaux seraient posés dans la cour de l'école pour dés-imperméabiliser la cour, aucun matériau n'est pour l'instant retenu. Le projet a été présenté aux enseignantes et au personnel de l'école. Les gros travaux devraient être faits l'été prochain. Des endroits où les enfants pourraient se reposer sont prévus et d'autres où ils pourront jouer (terrain de foot, piste de vélo, escalade). Il est prévu de conserver l'accès pompier obligatoire à l'endroit actuel. Entre la mairie et le logement serait prévu un petit portail pour laisser un accès plus calme avec des miroirs d'eau. Pour le moment, le projet est encore à l'état de schémas. Le réaménagement des abords de la mairie a pour objectif de faire ralentir les véhicules avec un accès PMR et une amélioration de l'extérieur de la mairie. Des parkings en face de la mairie sont envisagés, cette tranche sera peut-être optionnelle selon le coût financier.

Mme BOULAY informe que l'objectif est que les travaux soient terminés au plus tard au 1^{er} novembre 2025.

M. GAUTHIER informe que la route étant départementale, le Conseil départemental a été avisé : les normes de circulation seront respectées, le Conseil départemental ne bloquera pas le projet. Mme BOULAY et M. GAUTHIER informent qu'ils vont rencontrer le SIDELC à ce sujet pour échanger sur l'enfouissement des réseaux.

Divers

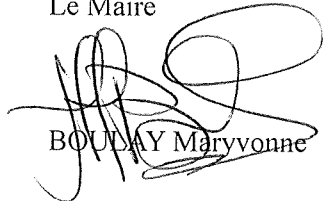
- Lors de la commission finances ont été abordé les projets divers pour les années à venir : chemin piétonnier à côté de la maison de santé, achat de la boulangerie, travaux de voirie, travaux à l'église, projet de voyage scolaire (une subvention sera demandée le mois prochain pour la classe de CM1 CM2).
- Le club house foot a été dégradé cet été par les gens du voyage, une fenêtre sera remplacée.
- M. DELGADO informe qu'une fuite a été découverte sur la toiture de l'église.
- M DELGADO montre les photos des travaux dans l'appartement au-dessus de l'école suite aux dégâts des eaux. Des travaux supplémentaires doivent être effectués, l'assurance a été contactée pour connaître la prise en charge de ce surplus.
- M. GAUTHIER évoque le projet éducatif de la CATV. Le bilan a mis en évidence un problème de communication entre les structures hors Vendôme. Il existe une méconnaissance des structures du territoire. Les activités sont trop concentrées sur Vendôme avec également un manque d'égalité au niveau des accès aux activités.
- Des commissions pour l'Echo de la vallée et pour la confection des colis des aînés sont fixées.

- Le centre de la Varenne a répondu à l'opération « Nettoyons la nature ». Ce sont les seuls à y avoir répondu, les résidents en étaient enchantés et sont prêts à recommencer.
- Mme JOLY-LAVRIEUX informe avoir assister à une commission VAL DEM : les performances de l'exercice 2022 ont été restituées et analysées par un bureau d'études mandaté par l'ADEME. Les préconisations proposées sont déjà mises en œuvre par le syndicat. Le prochain comité syndical aura lieu le 16 octobre 2024.

La séance est levée à 21h09.

Fait le 14/10/2024, à Azé

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



JOLY-LAVRIEUX Martine